

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**7 NOVEMBRE 2011**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, prévue le 9 novembre 2011 annulée et reportée au **LUNDI 7 NOVEMBRE 2011, à 13 h 30 (1 h 30 pm)**, à laquelle :

**SONT PRÉSENTS :**

Les conseillers de comté :

Monsieur Daniel Barrette , maire de Laverlochère  
Monsieur Philippe Barette, maire de Témiscaming

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE :**

Monsieur Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

**SONT ABSENTS :**

Madame Carmen Rivard , mairesse de Nédélec  
et préfète suppléante de la MRCT  
Monsieur Yvon Gingras, maire de Latulipe-et-Gaboury (ayant démissionné de son poste de maire le ou vers le 15 septembre 2011).

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Monsieur Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement  
Madame Lyne Gironne , coordonnatrice au service d'évaluation  
Monsieur Tomy Boucher , agent de développement  
Monsieur Denis Clermont , secrétaire-trésorier – directeur général

**N. B.** : Le comité administratif s'est réuni en caucus (huis clos) de 13 h 00 à 13 h 30.

**11-11-374A**

**Ouverture de la séance ordinaire publique à 13 h 30, adoption de l'ordre du jour et mot du préfet, M. Arnaud Warolin.**

Il est proposé par M. Philippe Barette  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

**Mot du préfet**

La MRCT publiera un communiqué rappelant la « Marche verte » du 8 novembre 2010.

Monsieur le préfet considère que la situation économique s'est améliorée, même s'il reste beaucoup de travail à faire, particulièrement en agriculture. « Le milieu travaille mieux ensemble ». D'importantes annonces sont prévues dans les prochains mois. Un bilan suivra au printemps 2012.

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2011.**

**11-11-375A**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2011 ayant été remis et/ou transmis par la poste à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Philippe Barette  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

**11-11-376A**

**Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

**1<sup>re</sup> partie**

- Question (M<sup>me</sup> Adèle Beauregard) :

À quand un nouveau maire pour représenter le secteur Est au CA?

Réponse :

Prochain conseil des maires.

- Question (M. Gilles Lepage) :

Est-ce que la MRCT met à jour ses projets à long terme, ex. : attribution de cèdre?

Réponse :

La MRCT n'est pas consultée dans l'attribution des allocations forestières du MRNF. Pour un projet en particulier, les questions doivent être adressées au ministère, au promoteur ou à la SDT.

**11-11-377A**

**Budget 2012, en préparation pour adoption par le conseil des maires le 23 novembre 2011.**

Le budget qui sera présenté pour adoption au conseil des maires le 23 novembre 2011 comprend une augmentation de quotes-parts pour l'année 2012 prévue à 1 235 945 \$.

**11-11-378A**

**Gestion des ressources / Salaires du personnel – Budget 2012.**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Philippe Barette  
et résolu unanimement

- ❖ Que le traitement du personnel soit établi comme suit pour l'année 2012 :

➤ Denis Clermont Secrétaire-trésorier – directeur général Salaire de base	76 013 \$
Montant annuel supplémentaire au Fonds de pension	3 500 \$ <sup>(1)</sup>
Montant supplémentaire – Allocation de dépenses annuelle	3 500 \$ <sup>(1)</sup>
➤ Daniel Dufault	52 790 \$
➤ Lyne Gironne Salaire de base	45 356 \$
Montant supplémentaire – Allocation de dépenses annuelle	2 000 \$ <sup>(1)</sup>
➤ Richard Pétrin	47 909 \$
➤ Masse salariale des autres employés de la MRCT :	
Montant brut	956 392 \$
Revenus de programmes ou de services	(199 578 \$)
	756 814 \$
<b>Total – Gestion des ressources humaines 2012</b>	<b>978 882 \$</b>
<b>N. B. : Indexation (IPC) 2,7 %</b>	

<sup>(1)</sup> Montant non inclus dans la masse salariale (9 000 \$).

Répartition par poste et par fonction	
➤ Aménagement du territoire	133 135 \$
➤ Prévention incendie	51 286 \$
➤ Gestion des matières résiduelles	420 181 \$
➤ Évaluation	149 799 \$
➤ Administration générale	61 630 \$
➤ Programme d'habitation	18 756 \$
➤ Pacte rural	20 000 \$
➤ Territoires non organisés	124 096 \$
<b>Total 2012</b>	<b>978 883 \$</b>

#### 11-11-379A

**Refinancement d'un montant de 557 200 \$, années 2012 à 2016 relatif au règlement n° 121-09-2006 du 20 septembre 2006 de 1 M\$ sur 10 ans pour l'achat des camions de collecte (4) des matières résiduelles.**

#### Mise en situation

À la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission d'un montant de 557 200 \$ le ministère des Finances a reçu 2 soumissions conformes.

Le détail de ces soumissions se lit comme suit :

1) Financière Banque Nationale inc.		
103 900 \$	1,75000 %	2012
107 600 \$	2,10000 %	2013
111 300 \$	2,40000 %	2014
115 200 \$	2,65000 %	2015
119 200 \$	3,00000 %	2016
<b>Prix : 98,82800</b>		<b>Coût réel : 2,99891 %</b>

<b>2) Caisse Desjardins de la Forêt enchantée</b>		
103 900 \$	3,12000 %	2012
107 600 \$	3,12000 %	2013
111 300 \$	3,12000 %	2014
115 200 \$	3,12000 %	2015
119 200 \$	3,12000 %	2016
<b>Prix : 100,00000</b>		<b>Coût réel : 3,12000 %</b>

Le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Financière Banque Nationale inc. est la plus avantageuse.

### Échéancier de paiement

N/Réf. : AR850 – 6

Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

Date d'ouverture	9 novembre 2011	<b>Terme</b>	<b>Taux</b>
Date d'émission	17 novembre 2011	2012	1,75 %
Date d'échéance du financement	17 novembre 2016	2013	2,10 %
Date d'échéance de la dette	17 novembre 2016	2014	2,40 %
Montant	557 200,00 \$	2015	2,65 %
Montant à refinancer à terme	0,00 \$	2016	3,00 %
		<b>Taux moyen : 2,5993 %</b>	

Institution financière : Caisse Desjardins de la Forêt enchantée (815-30050)

Institution financière prêteuse : Financière Banque Nationale inc.

<b>Date du paiement</b>	<b>Capital (C)</b>	<b>Intérêt (I)</b>	<b>Total (C + I)</b>	<b>Solde d'emprunt</b>
2012-05-17	0,00 \$	6 688,93 \$	6 688,93 \$	557 200,00 \$
2012-11-17	103 900,00 \$	6 688,93 \$	110 588,93 \$	453 300,00 \$
2013-05-17	0,00 \$	5 779,80 \$	5 779,80 \$	453 300,00 \$
2013-11-17	107 600,00 \$	5 779,80 \$	113 379,80 \$	345 700,00 \$
2014-05-17	0,00 \$	4 650,00 \$	4 650,00 \$	345 700,00 \$
2014-11-17	111 300,00 \$	4 650,00 \$	115 950,00 \$	234 400,00 \$
2015-05-17	0,00 \$	3 314,40 \$	3 314,40 \$	234 400,00 \$
2015-11-17	115 200,00 \$	3 314,40 \$	118 514,40 \$	119 200,00 \$
2016-05-17	0,00 \$	1 788,00 \$	1 788,00 \$	119 200,00 \$
2016-11-17	119 200,00 \$	1 788,00 \$	120 988,00 \$	0,00 \$
<b>Total</b>	<b>557 200,00 \$</b>	<b>44 442,26 \$</b>	<b>601 642,26 \$</b>	

11-11-379.1A

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Philippe Barette  
et résolu unanimement

- ❖ Que la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue accepte l'offre qui lui est faite de **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.** pour son emprunt du 17 novembre 2011 au montant de 557 200 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt n° 121-09-2006, au prix de 98,82800 échéant en série **5 ans** comme suit :

103 900 \$	1,75 %	17 novembre 2012
107 600 \$	2,10 %	17 novembre 2013
111 300 \$	2,40 %	17 novembre 2014
115 200 \$	2,65 %	17 novembre 2015
119 200 \$	3,00 %	17 novembre 2016

- ❖ Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

**11-11-379.2A**

**Attendu que** conformément au règlement d'emprunt n° 121-09-2006, la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue souhaite emprunter par billet un montant total de 557 200 \$;

**Attendu qu'à** ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Philippe Barette  
et résolu unanimement

- ❖ Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- ❖ Qu'un emprunt par billet au montant de 557 200 \$ prévu au règlement d'emprunt n° 121-09-2006 soit réalisé;
- ❖ Que les billets soient signés par le/la maire/mairesse et le/la secrétaire-trésorier/secrétaire-trésorière ou le/la trésorier/trésorière;
- ❖ Que les billets soient datés du 17 novembre 2011;
- ❖ Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
- ❖ Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012	103 900 \$
2013	107 600 \$
2014	111 300 \$
2015	115 200 \$
2016	119 200 \$

**11-11-380A**

**Addenda à l'entente de développement culturel actuelle (1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 décembre 2012) entre la MRC de Témiscamingue et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec.**

**Considérant** que l'entente triennale de développement culturel conclue entre la MRC de Témiscamingue et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCFQ) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2012 tire à sa fin et que la négociation d'une nouvelle entente triennale n'est pas possible à ce moment étant donné les changements de calendrier de paiement du côté du MCCCFQ;

**Considérant** que cette entente a permis, jusqu'à maintenant, la réalisation de 14 projets culturels dont les coûts en moyenne se situent entre 1 000 \$ et 16 500 \$ par projet;

**Considérant** le bilan positif que la MRCT, la Commission culturelle et le MCCCCFQ font de cette entente du point de vue de sa gestion souple et flexible et de la diversité des projets soutenus;

**Considérant** que le support financier octroyé aux municipalités et aux organismes culturels par le biais de l'entente permet le rayonnement de la culture partout sur le territoire;

**Considérant** que plusieurs projets ne pourraient se réaliser sans cet apport financier supplémentaire pour le milieu;

**Considérant** que l'engagement en février 2009 d'une agente de développement culturel à la MRC de Témiscamingue est un outil supplémentaire pour les municipalités et les organismes culturels qui favorisera l'émergence de projets culturels sur le territoire;

**Considérant** que l'actualisation de la Politique culturelle de la MRCT et la mise en place de son plan d'action participeront à l'effervescence culturelle du territoire par la mise en place et le soutien de projets culturels porteurs;

**Considérant** que le MCCCCFQ est disposé à faire un addenda pour l'entente de développement culturel actuelle avec la MRC de Témiscamingue pour couvrir la période d'avril à décembre 2012 afin qu'il n'y ait pas de coupure de financement au niveau des projets culturels;

**Considérant** que les partenaires à l'entente souhaitent conserver le cadre de gestion et le cadre financier actuel, c'est-à-dire une gestion souple au cas par cas et l'apport financier provenant des municipalités locales et du Fonds de la Commission culturelle comme apport du milieu à 50 %;

**Considérant** les perspectives de financement suivantes :

Entente triennale 2009-2012	Part du MCCCCFQ	Part municipale
2009-2010	15 000 \$	15 000 \$
2010-2011	15 000 \$	15 000 \$
2011-2012	15 000 \$	15 000 \$
<b>Addenda octobre 2011 - décembre 2012</b>	7 000 \$	7 000 \$

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Philippe Barette  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la signature d'un addenda pour l'entente de développement culturel actuelle, entente que nous souhaitons voir bonifier et renouveler en 2013 pour 3 ans dans le but de soutenir un plus grand nombre de projets culturels chez nous. Cette nouvelle entente aura comme signataires M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT et M. Denis Clermont, secrétaire-trésorier – directeur général de la MRCT.

**Inscription pour les années 2011 et subséquentes au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles (déchets).**

**11-11-381A**

**Considérant** que le gouvernement a adopté le *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* par le décret 340-2006, publié le 24 mai 2006 dans la *Gazette officielle du Québec* et qu'aux termes de ce règlement, une redevance est exigée pour chaque tonne métrique de matières résiduelles éliminées dans un lieu visé par le règlement;

**Considérant** que les municipalités doivent payer, directement ou indirectement, les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles afin de pouvoir être admissibles au programme de subventions;

**Considérant** qu'en vertu de *l'Entente concernant la mise en œuvre de la redistribution sous forme de subventions des redevances perçues en application du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* conclue entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la Fédération Québécoise des Municipalités locales et régionales et l'Union des municipalités du Québec, le ministre s'est engagé à redistribuer aux municipalités admissibles 85 % des redevances perçues annuellement en application de ce règlement;

**Considérant** qu'en vertu du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* adopté par le gouvernement (décret 341-2006) et conformément à l'Entente, la MRC admissible et inscrite au programme a la garantie de recevoir en subvention, jusqu'en 2010, au moins le montant qu'elle aura payé en redevances pour l'élimination de ses matières résiduelles résidentielles;

**Considérant** que cette subvention contribuera au financement des activités municipales visant la mise en œuvre du *Plan de gestion des matières résiduelles* couvrant son territoire (PGMR);

**Considérant** que le PGMR de la MRC de Témiscamingue est en vigueur depuis le 25 janvier 2005;

**Considérant** que la MRC de Témiscamingue a obtenu la délégation de compétence de la gestion des matières résiduelles de l'ensemble des municipalités locales de son territoire le 20 septembre 2006;

**Considérant** que, pour obtenir cette subvention, la MRC admissible doit s'inscrire au programme et qu'à cet effet, une résolution est demandée.

**Pour ces motifs,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Philippe Barette  
et résolu ce qui suit, à savoir que la MRC de Témiscamingue :

- ❖ Demande d'être inscrite au *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*;

- ❖ S'engage à respecter les éléments de reddition de comptes prévue au *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*;
- ❖ Autorise le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et RECYC-QUÉBEC à échanger des informations qu'ils détiennent en provenance de la MRC ou relatives aux municipalités sur son territoire à l'égard du règlement, du programme, du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables de même qu'à la gestion municipale des matières résiduelles;
- ❖ Autorise M<sup>me</sup> Katy Pellerin, chargée de projet en environnement ou M. Denis Clermont, secrétaire-trésorier – directeur général, en son absence, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs toute information requise à l'inscription, au respect et au bon fonctionnement du programme.

**11-11-382A**

**Certificat de conformité au Règlement de contrôle intérimaire ainsi qu'au schéma d'aménagement de la MRCT – Approbation de la modification adoptée par la municipalité de Lorrainville à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 84-09-2011 adopté le 11 octobre 2011 – PIIA).**

**Considérant** qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement sur les PIIA. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le conseil de la Municipalité régionale de comté;

**Considérant** que la municipalité de Lorrainville désire amender son règlement sur les PIIA n° 10-08-95 présentement en vigueur pour préciser les exclusions au règlement (abattage d'arbres dans le village).

Il est proposé par M. Philippe Barette  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Lorrainville à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 84-09-2011 adopté le 11 octobre 2011 – PIIA).

**Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)**

À l'exception des dispositions relatives aux nouvelles porcheries (RCI, article 7.25), aux dispositions relatives à la protection des rives (RCI, article 4.4) et aux dispositions relatives à l'amendement d'un règlement municipal d'urbanisme ou à l'adoption d'un règlement d'emprunt (RCI, articles 8.4 et 8.5), la municipalité de Lorrainville est exclue de l'application du Règlement de contrôle intérimaire.

Après analyse, le règlement sur les PIIA n° 84-09-2011 soumis par la municipalité de Lorrainville ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI et peut entrer en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

### **Conformité au schéma d'aménagement**

Le schéma d'aménagement de la MRCT est entré en vigueur le 3 novembre 1995. Les changements proposés n'affectent pas des éléments ou des zones mentionnés au schéma d'aménagement. Le règlement n° 84-09-2011 apparaît donc conforme aux dispositions du schéma d'aménagement et au document complémentaire.

**Date d'adoption du règlement :** 11 octobre 2011

**Date de réception à la MRCT :** 17 octobre 2011

### **11-11-383A**

**Avis sur le projet d'agrandissement du site de l'Écocentre de la MRC de Témiscamingue concernant l'autorisation de la CPTAQ pour le lot 4 137 318 du Cadastre du Québec dans la municipalité de St-Édouard-de-Fabre (aliénation, lotissement et utilisation à une fin autre que l'agriculture).**

**Considérant** la demande de la MRC de Témiscamingue requérant l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole pour le lot 4 137 318 du Cadastre du Québec dans la municipalité de St-Édouard-de-Fabre (aliénation, lotissement et utilisation à une fin autre que l'agriculture);

**Considérant** les articles 58 et suivants de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Philippe Barette  
et résolu unanimement

❖ De recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser le projet de la MRC de Témiscamingue.

### **Nature de la demande**

Il s'agit pour la MRCT d'acheter un terrain de 6 782 mètres carrés pour agrandir le terrain actuel de l'Écocentre (Réf. : résolution n° 09-11-329 du 21 septembre 2011).

Après étude de la demande, il en ressort les éléments suivants :

- Il s'agit d'un terrain boisé, de forme irrégulière, enclavé entre la route 391 et l'Écocentre de la MRCT, et isolé des secteurs agricoles actifs. Les méandres du ruisseau l'Africain rendent les terrains très accidentés dans ce secteur;
- L'autorisation demandée n'ajoutera pas de nouveaux logements ou commerces en zone agricole (pas de nouvelles contraintes au niveau des odeurs). Le bâtiment d'élevage, le plus près, est situé à plus d'un kilomètre. Les fermes environnantes ne seront pas limitées dans leur expansion;
- Le potentiel agricole de l'emplacement visé est très limité. Le site a été à vendre plusieurs années avant la mise en place de l'Écocentre et personne ne semblait intéressé à investir des milliers de dollars pour convertir ce site en agriculture;

- L'acceptation de cette demande permettrait de consolider cet important projet de gestion des ordures (5 M\$ et plusieurs emplois à Fabre);
- Il n'y a pas d'autres endroits en zone blanche pour permettre ce genre de projet (agrandissement du site actuel), le lot 4 137 318 est trop petit et avec un relief trop accidenté pour être utile à une activité autre qu'une expansion de l'Écocentre. De plus, le ministère de l'Environnement a forcé la fermeture des dépotoirs municipaux pour que, désormais, les ordures soient gérées à l'Écocentre et pas ailleurs.

### **Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)**

Après analyse, le projet soumis par la MRCT ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI.

### **Conformité au schéma d'aménagement**

Le schéma d'aménagement de la MRCT est entré en vigueur le 3 novembre 1995. Après analyse, le projet soumis par la MRCT est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

### **Conformité avec les orientations gouvernementales en matière de protection et de développement des activités agricoles**

Dans ses orientations déposées en décembre 2001, le gouvernement précise que la zone agricole peut fournir les espaces nécessaires à des activités non agricoles à certaines conditions. Notamment, lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'espace en zone blanche. Ainsi, le projet est conforme aux orientations gouvernementales en matière de protection et de développement des activités agricoles.

## **11-11-384A**

### **Certificat de conformité au Règlement de contrôle intérimaire ainsi qu'au schéma d'aménagement de la MRCT – Approbation de la modification adoptée par la Ville de Ville-Marie à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 458 adopté le 27 octobre 2011 – Zonage).**

**Considérant** qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le conseil de la Municipalité régionale de comté.

**Considérant** que la Ville de Ville-Marie désire amender son règlement de zonage n° 349 présentement en vigueur dont 32 changements apportés au texte et au plan de zonage;

Il est proposé par M. Philippe Barette  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la Ville de Ville-Marie à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 458 adopté le 27 octobre 2011 – Zonage).

### **Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)**

À l'exception des dispositions relatives à la protection des rives (RCI, article 4.4) et des dispositions relatives à l'amendement d'un règlement municipal d'urbanisme ou à l'adoption d'un règlement d'emprunt (RCI, articles 8.4 et 8.5), la Ville de Ville-Marie est exclue de l'application du Règlement de contrôle intérimaire.

Après analyse, le règlement de zonage n° 458 soumis par la Ville de Ville-Marie ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI et peut entrer en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

### **Conformité au schéma d'aménagement**

Le schéma d'aménagement de la MRCT est entré en vigueur le 3 novembre 1995. Les changements proposés n'affectent pas des éléments ou des zones mentionnés au schéma d'aménagement. Le règlement n° 458 apparaît donc conforme aux dispositions du schéma d'aménagement et au document complémentaire.

**Date d'adoption du règlement** : 27 octobre 2011

**Date de réception à la MRCT** : 4 novembre 2011

## **11-11-385A**

### **Dossiers du Pacte rural.**

---

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Philippe Barette  
et résolu unanimement

❖ D'autoriser les transactions suivantes au Pacte rural :

- Année 2010 – VersForêt / Corporation de développement Gaboury inc.  
(Développement d'une expertise sur les produits non ligneux, ex. : champignons, sirop de sapin et cèdre, etc.)

Autorisation de paiement :

- Coût total : 152 000 \$
- Part Pacte rural 2010 : 20 100 \$

- Année 2011 – Foresterie Lac B inc. :  
(Jardin maraîcher)

Autorisation de paiement :

- Coût total : 98 346,76 \$
- Part Pacte rural 2011 : 27 000,00 \$

## **11-11-386A**

### **Appui à la municipalité de Notre-Dame-du-Nord requérant une aide financière du Programme des infrastructures (PIQM) pour leur projet d'aménagement d'un brise-lame à la marina.**

---

Il est proposé par M. Philippe Barette  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

❖ D'appuyer la municipalité de Notre-Dame-du-Nord dans sa démarche requérant du ministère des Affaires municipales (MAMROT) une aide financière au Programme des infrastructures Québec – Municipalités (PIQM) pour la construction d'un brise-lame à la marina.

Le lac Témiscamingue est un site majeur dans l'offre touristique régionale; en conséquence, la municipalité s'efforce de rendre disponibles et accessibles des équipements et des services adéquats et sécuritaires. La municipalité doit pouvoir compter sur des programmes gouvernementaux disponibles pour atteindre ses objectifs.

La MRCT constate que le milieu a fait sa juste part; il est important que le ministère concrétise sa participation au développement en cette matière, dans le plus bref délai.

**11-11-387A** **Demande d'aide financière au Forum régional en santé mentale.**

La MRC de Témiscamingue n'a pas les budgets pour contribuer au Forum régional en santé mentale, cette responsabilité relevant des attributions des municipalités locales.

**11-11-388A** **Transfert de poste budgétaire 2011.**

Il est proposé par M. Philippe Barette  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

❖ D'autoriser le transfert de poste budgétaire 2011 comme suit :

Poste budgétaire	Augmenter	Diminuer
<b><u>Aménagement</u></b>		
➤ Publication, annonce, avis	800 \$	
➤ Vérification comptable	475 \$	
➤ Assurances	304 \$	
➤ Divers	1 033 \$	
⇒ Immobilisations		2 000 \$
⇒ Entretien de locaux et des équipements		583 \$
⇒ Abonnements et cotisations		29 \$
<b>Sous-total</b>	<b>2 612 \$</b>	<b>2 612 \$</b>

<b><u>Évaluation</u></b>		
➤ Assurances	2 084 \$	
➤ Vérification comptable	843 \$	
⇒ Fournitures		892 \$
⇒ Poste		2 035 \$
<b>Sous-total</b>	<b>2 927 \$</b>	<b>2 927 \$</b>

<b><u>Administration générale</u></b>		
➤ Assurances	20 \$	
➤ Annonce et avis	1 000 \$	
➤ Vérification comptable	1 038 \$	
➤ Divers	2 000 \$	
⇒ Agent d'informations		4 058 \$
<b>Sous-total</b>	<b>4 058 \$</b>	<b>4 058 \$</b>

Poste budgétaire	Augmenter	Diminuer
<b><u>Programme d'habitation</u></b>		
➤ Déplacement du personnel	50 \$	
➤ Vérification comptable	121 \$	
➤ Fournitures	400 \$	
➤ Divers	250 \$	
⇒ Surplus 2010		821 \$
<b>Sous-total</b>	<b>821 \$</b>	<b>821 \$</b>

<b><u>Parc informatique</u></b>		
➤ Entretien et réparation (GMB)	2 404 \$	
➤ Achat d'équipements	96 \$	
➤ Formation (Volet 2)	2 446 \$	
➤ Frais financement renouv. – Large bande	22 506 \$	
➤ Refonte du site Web	15 576 \$	
⇒ Logiciel d'évaluation – Module permis		28 572 \$
⇒ Système de communication Écocentre		14 456 \$
<b>Sous-total</b>	<b>43 028 \$</b>	<b>43 028 \$</b>

<b><u>Édifice</u></b>		
➤ Assurances	1 461 \$	
⇒ Entretien aménagement paysager		1 461 \$
<b>Sous-total</b>	<b>1 461 \$</b>	<b>1 461 \$</b>

**11-11-389A** **Gestion des matières résiduelles.**

**11-11-389.1A** **Problématique du territoire non organisé Les Lacs-du-Témiscamingue.**

Des pourparlers impliquant des municipalités, zecs et pourvoiries se poursuivent concernant la problématique de gestion des matières résiduelles en territoire non organisé (à suivre).

**11-11-389.2A** **Plan de communication / Réduction à la source et implantation d'une 3<sup>e</sup> voie – collecte du compostage.**

Le conseil des maires autorisait le 19 octobre 2011 (résolution n° 10-11-367) l'élaboration et la réalisation d'un « Plan (campagne) de communication » concernant la réduction à la source des matières résiduelles dans la population et l'implantation d'une 3<sup>e</sup> voie – collecte des matières compostables.

Le plan réalisé par « Groupe de communication PAT » (résolution n° 08-11-251A du 10 août 2011) est présentement en phase de réalisation. Le coût prévu pour l'ensemble des activités, production et diffusion, est estimé à 39 107,88 \$ imputable au budget 2011, environnement de la MRCT.

**11-11-389.3A** **Outils supplémentaires fournis aux citoyens pour le tri à la source des matières compostables.**

Le conseil des maires a octroyé à Plasti-Bac le 21 septembre 2011 (résolution n° 09-11-323) le contrat pour la fourniture aux citoyens et entreprises des bacs de compostage. Les municipalités assument la distribution et le coût des bacs à leurs citoyens.

Dans le but de faciliter l'adhésion des citoyens et promouvoir les bonnes manières de réduire et de bien disposer des matières résiduelles, la MRCT, sur recommandation du CAGE fournira les produits et services supplémentaires suivants :

Description	Coût estimé
Pictogrammes autocollants pour les différents types de bacs (3 000)	5 400 \$
Mini-bacs de cuisine, 2 gallons (7 860)	28 725 \$
Sacs de mini-bacs, transport seulement (6 000)	327 \$

L'acquisition des mini-bacs a fait l'objet préalablement d'un appel d'offres sur invitation en régie interne, auprès de 3 fournisseurs dont « Rehrig Pacific » étant le plus bas soumissionnaire pour le produit.

Ces dépenses sont imputables au coût du projet (règlements d'emprunts) en gestion des matières résiduelles (règlement n° 140-08-2009).

#### 11-11-390A

#### **Projet d'achat d'une remorque-conteneur par la municipalité de Moffet – Entente MAMROT – MRCT au Fonds soutien aux territoires en difficulté – Volet V.**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Philippe Barette  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le préfet à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, l'entente entre le ministère des Affaires municipales (MAMROT) et la MRCT, dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté – Volet V, ayant pour objectif « l'acquisition d'une remorque-conteneur afin d'offrir aux citoyens de la municipalité de Moffet un service de ramassage des encombrants ». Le coût total de 9 800 \$ est partagé à parts égales entre le MAMROT et la municipalité de Moffet, conformément aux engagements respectifs entre les parties.

#### 11-11-391A

#### **Service d'évaluation – Rapport d'activités.**

Le CA prend acte du rapport d'activités pour la période du 15 septembre 2011 au 15 octobre 2011, les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT ainsi qu'un document concernant un changement au cycle triennal dans la confection des rôles d'évaluation.

#### 11-11-392A

#### **Service d'évaluation – Changement de cycle triennal concernant les rôles d'évaluation.**

##### **Mise en situation**

Avec l'évolution du marché immobilier et la pression des acheteurs accentuée sur les propriétés riveraines, le service d'évaluation de la MRCT doit revoir sa planification concernant la confection des nouveaux rôles d'évaluation.

En prévision de l'implantation de la modernisation réglementaire 2010-2016 du Manuel d'évaluation foncière du Québec, l'équipe du service d'évaluation sera en mesure d'intégrer le tout avec une meilleure répartition des municipalités à déposer.

Afin de mieux répartir le travail en année de dépôt et afin d'améliorer la qualité des rôles d'évaluation, le service d'évaluation veut répartir le dépôt des rôles sous 3 années.

### **Nouveau calendrier proposé**

Afin d'améliorer la qualité de nos rôles d'évaluation, nous suggérons de répartir les 21 municipalités sur une période de 3 ans, en tenant compte des particularités de notre territoire, soit les secteurs géographiques.

Municipalité	Code géographique	Nombre de dossiers	Proportion médiane			Prochain rôle triennal
			2010	2011	2012	
Angliers	85080	438	101 %	99 %	97 %	2013
Guérin	85095	504	100 %	94 %	100 %	2013
Kipawa	85010	448	95 %	87 %	70 %	2013
Nédélec	85100	392	98 %	108 %	104 %	2013
Notre-Dame-du-Nord	85090	752	97 %	94 %	92 %	2013
Rémigny	85105	717	101 %	96 %	94 %	2013
Témiscaming	85005	1 733	99 %	97 %	102 %	2013
TNO - Les Lacs-du-Témiscamingue - Laniel	NR850	1 752	99 %	89 %	79 %	2013
Béarn	85020	677	98 %	96 %	98 %	2014
Duhamel-Ouest	85030	744	102 %	92 %	94 %	2014
Laverlochère	85050	454	100 %	101 %	100 %	2014
Lorrainville	85037	637	98 %	98 %	98 %	2014
St-Bruno-de-Guigues	85045	799	98 %	97 %	94 %	2014
St-Édouard-de-Fabre	85015	535	100 %	93 %	92 %	2014
St-Eugène-de-Guigues	85085	499	101 %	96 %	95 %	2014
Ville-Marie	85025	1 156	101 %	99 %	94 %	2014
Belleterre	85065	429	104 %	104 %	98 %	2015
Fugèreville	85055	534	99 %	97 %	95 %	2015
Laforce	85070	236	100 %	101 %	94 %	2015
Latulipe-et-Gaboury	85060	413	103 %	98 %	98 %	2015
Moffet	85075	453	99 %	97 %	94 %	2015

### **Répartition projetée pour les 3 prochaines années**

	2013	2014	2015	Total
Nombre de municipalités	8	8	5	21
Nombre de dossiers	6 736	5 501	2 065	14 302

**Attendu que** le cycle de dépôt des rôles d'évaluation actuellement en vigueur à la MRC de Témiscamingue fait en sorte de surcharger de façon disproportionnée le travail à effectuer dans le processus d'un rôle triennal (dépôt, traitement des plaintes, etc.);

**Attendu que** la MRC de Témiscamingue souhaite modifier le cycle triennal de certaines municipalités aux fins d'établir un nouveau calendrier de dépôt afin de mieux répartir le travail au sein de son service d'évaluation;

**Attendu que** l'extension des rôles d'évaluation pour les municipalités concernées ne dépassera pas les 6 ans;

**Attendu que** la prolongation du cycle triennal pour 8 municipalités sera d'une année alors que pour les 5 autres municipalités, elle le sera de 2 années;

**Attendu que** ce changement de cycle triennal pour les rôles triennaux doit être acheminé auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Philippe Barette  
et résolu unanimement

- ❖ De demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de permettre la modification du cycle triennal de certaines municipalités selon le tableau suivant :

Municipalité	Code géographique	Nombre de dossiers	Prochain rôle triennal	Délai de prolongation
Béarn	85020	677	2014	1 année
Duhamel-Ouest	85030	744	2014	1 année
Laverlochère	85050	454	2014	1 année
Lorrainville	85037	637	2014	1 année
St-Bruno-de-Guigues	85045	799	2014	1 année
St-Édouard-de-Fabre	85015	535	2014	1 année
St-Eugène-de-Guigues	85085	499	2014	1 année
Ville-Marie	85025	1 156	2014	1 année
Belleterre	85065	429	2015	2 années
Fugèreville	85055	534	2015	2 années
Laforce	85070	236	2015	2 années
Latulipe-et-Gaboury	85060	413	2015	2 années
Moffet	85075	453	2015	2 années

#### 11-11-393A

#### Approbation des comptes à payer pour le mois d'octobre 2011.

Le CA prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue au 31 octobre 2011, de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice.

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Philippe Barette  
et résolu unanimement

- ❖ Que les comptes suivants soient acceptés et payés :

**Octobre 2011**

<b>Salaire des employés et rémunération des maires</b>		
<b>Nom</b>	<b>Titre</b>	<b>Salaire</b>
Denis Clermont	Secrétaire-trésorier – directeur général	3 754,10 \$
Arnaud Warolin	Préfet	3 863,97 \$
Daniel Dufault	Coordonnateur au service d'aménagement	2 749,98 \$
Lyne Gironne	Coordonnatrice au service d'évaluation	2 315,38 \$
Richard Pétrin	Coordonnateur du service de collecte sélective	2 172,26 \$

Masse salariale des autres employés de la MRCT	39 396,46 \$
--	--------------

Rémunération des maires	4 387,74 \$
-------------------------	-------------

<b>N°</b>	<b>DÉTAIL</b>	<b>MONTANT</b>
C1100985	RITCHIE GUY	9 000,00 \$
C1100986	DRYSDALE DANIEL	10 000,00 \$
C1100987	LACASSE-PÉPIN SAMANTHA	10 000,00 \$
C1100988	ARBRONORD INC.	1 119,81 \$
C1100989	ASS. DES RIVERAINS DU LAC BOOTH	13 998,54 \$
C1100990	ASSOCIATION FORESTIÈRE DE L'ABITIBI-TÉMIS.	34,18 \$
C1100991	BEGIN GHISLAIN	520,00 \$
C1100992	BERGERON-MAYBOIS	1 413,58 \$
C1100993	MUNICIPALITÉ DE LATULIPE-ET-GABOURY	129,00 \$
C1100994	CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT	22 553,00 \$
C1100995	CFER LA RENAISSANCE	1 967,37 \$
C1100996	CHAMPAGNE - BELLEHUMEUR, ASSOCIÉS	16 633,05 \$
C1100997	CKVM	1 488,21 \$
C1100998	COMITÉ CENTENAIRE ST-EUGÈNE-DE-GUIGUES	8 000,00 \$
C1100999	COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TÉMIS.	360,00 \$
C1101000	CORPORATION INFORMATIQUE BELLECHASSE	34,18 \$
C1101001	CÔTÉ MAXIME	522,48 \$
C1101002	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	532,66 \$
C1101003	DUGUAY JEAN-GUY	75,75 \$
C1101004	DÉPANNEUR BÉCO	2 398,08 \$
C1101005	DÉPANNEUR ULTRAMAR	2 634,80 \$
C1101006	ESRI CANADA	1 127,86 \$
C1101007	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	198,00 \$
C1101008	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	204,75 \$
C1101009	G.I.R.A.T.	10 274,58 \$
C1101010	GARAGE MARC CÔTÉ	525,00 \$
C1101011	GARAGE MICHEL GRENIER	458,00 \$
C1101012	GARAGE QUINCAILLERIE DE L'EST	164,00 \$
C1101013	GAUTHIER MANON	212,70 \$
C1101014	GROUPE CCL	203,75 \$
C1101015	IMPRESSION ET DESIGN GRAFIK	142,41 \$
C1101016	JM ROBERT	4 932,95 \$
C1101017	JOURNAL LE CONTACT	456,49 \$
C1101018	LA COOP VAL-NORD	910,26 \$
C1101019	LALONDE STÉPHANIE	468,00 \$
C1101020	LE REFLET	2 067,74 \$
C1101021	LES AFFAIRES	91,08 \$
C1101022	LES ARTS ET LA VILLE	30,00 \$
C1101023	LES ATELIERS KAMI INC.	3 589,10 \$
C1101024	LES CHOCOLATS MARTINE INC.	22,74 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1101025	LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD	58,10 \$
C1101026	LES ENT. FOREST. V. LABRANCHE INC.	68,35 \$
C1101027	MAGASIN GÉNÉRAL DE RÉMIGNY	249,00 \$
C1101028	MUNICIPALITÉ DE FUGÈREVILLE	2 222,00 \$
C1101029	MUNICIPALITÉ DE KIPAWA	3 900,00 \$
C1101030	MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-NORD	2 222,00 \$
C1101031	PAPETERIE ALLAIN INC.	377,91 \$
C1101032	PNEUS GBM	108,46 \$
C1101033	PRODUCTIONS ABITIBI-TÉMISCAMINGUE INC.	3 987,37 \$
C1101034	PUBLICATIONS CCH LTÉE	276,15 \$
C1101035	PÉTRIN RICHARD	219,85 \$
C1101036	RADIO-COM JBM INC.	2 796,46 \$
C1101037	REICHENBACH STEVEN	122,96 \$
C1101038	SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC.	5 399,87 \$
C1101039	SMI INFORMATIQUE	4 956,68 \$
C1101040	SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TÉMIS.	20 000,00 \$
C1101041	SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC	56,97 \$
C1101042	STATION DE SERVICE LAROCHELLE	3 737,42 \$
C1101043	STATION SERVICE P. GINGRAS	885,05 \$
C1101044	TABLE DE CONCERTATION P.A.T.	6 571,85 \$
C1101045	TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE	68,36 \$
C1101046	TEMLAC LTÉE	167,13 \$
C1101047	TRANSPORT G.G.R. LTÉE	187,98 \$
C1101048	TRANSPORT SYMKAM ENR.	8 639,99 \$
C1101049	VILLE DE ROUYN-NORANDA	2 050,65 \$
C1101050	VILLE DE TÉMISCAMING	1 355,12 \$
C1101051	VILLE DE VILLE-MARIE	2 222,00 \$
C1101052	WAROLIN ARNAUD	1 921,35 \$
C1101053	XEROX CANADA LTÉE	759,20 \$
C1101054	TÉLÉBEC LTÉE	2 592,42 \$
C1101055	CLÉMENT CHRYSLER DODGE LTÉE	Annulé 0,00 \$
C1101056	ASSOCIATION PLACE AU SOLEIL	346,50 \$
C1101057	BELLEHUMEUR JOSÉE	86,40 \$
C1101058	BROUILLARD CLAUDINE	118,80 \$
C1101059	MUNICIPALITÉ DE LATULIPE-ET-GABOURY	Annulé 0,00 \$
C1101060	CHARRON PIERRETTE	59,92 \$
C1101061	CLUB DE VTT DU TÉMISCAMINGUE	15 661,96 \$
C1101062	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	18 118,71 \$
C1101063	DROUIN JÉRÔME	1 189,64 \$
C1101064	GIRONNE LYNE	454,68 \$
C1101065	GENIVAR	24 905,18 \$
C1101066	KING SIMON	586,34 \$
C1101067	LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	623,18 \$
C1101068	LES ÉDITIONS YVON BLAIS INC.	115,40 \$
C1101069	MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	Annulé 0,00 \$
C1101070	PAUL-ANDRÉ TREMBLAY, AG., IF.	2 187,36 \$
C1101071	POUR TOUS LES BOUTS DE CHOU	150,00 \$
C1101072	SANI-TRI DIVISION VAL-D'OR	1 313,97 \$
C1101073	TRANSPORT G.G.R. LTÉE	461,40 \$
C1101074	BELL MOBILITÉ	257,77 \$
C1101075	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	6 064,25 \$
C1101076	HYDRO-QUÉBEC	1 501,44 \$
C1101077	TÉLÉBEC LTÉE	850,78 \$
C1101078	C.U. DE LATULIPE-ET-GABOURY	34,42 \$
C1101079	MINISTRE DES FINANCES	17 264,00 \$
C1101080	MUNICIPALITÉ DE LATULIPE-ET-GABOURY	1 458,53 \$
C1101081	AVISO GROUPE CONSEIL	21 697,02 \$
C1101082	BOUCHER TOMY	179,89 \$
C1101083	CLÉMENT CHRYSLER DODGE LTÉE	1 961,83 \$
C1101084	COMITÉ CENTENAIRE ST-EUGÈNE-DE-GUIGUES	15 000,00 \$
C1101085	CÉCILE BEAUPRÉ-VILLEMURE	145,00 \$
C1101086	DENIS BÉLAND ET LAURETTE BÉGIN	9 000,00 \$
C1101087	DÉPANNEUR RACHEL ROY	519,07 \$
C1101088	GARAGE W. LACASSE INC.	1 183,62 \$
C1101089	GAUTHIER MANON	525,57 \$
C1101090	LALONDE STÉPHANIE	1 596,98 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1101091	LE GROUPE CAF	2 424,90 \$
C1101092	MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	264,00 \$
C1101093	MULTITECH ENVIRONNEMENT	49 776,29 \$
C1101094	MUNICIPALITÉ DE GUÉRIN	5 000,00 \$
C1101095	MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC	15 000,00 \$
C1101096	SEAO - CONSTRUCTO	358,44 \$
C1101097	TOUPIN VÉRONIQUE	124,17 \$
C1101098	XEROX CANADA LTÉE	2 256,27 \$
C1101099	ZEC RESTIGO	24 000,00 \$
C1101100	DINELLE CAROLE	40,15 \$
C1101101	ACAD 2000	51,27 \$
C1101102	C.U. DE LATULIPE-ET-GABOURY	120,00 \$
C1101103	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	125,32 \$
C1101104	GAIART	718,50 \$
C1101105	GINGRAS MARJORIE	1 477,58 \$
C1101106	GENIVAR	1 502,04 \$
C1101107	KING SIMON	90,32 \$
C1101108	LES ÉDITIONS YVON BLAIS INC.	107,00 \$
C1101109	LES PRODUCTIONS GUILLERMO PATTERSON	341,78 \$
C1101110	PRODUCTIONS ABITIBI-TÉMISCAMINGUE INC.	2 238,63 \$
C1101111	PÉTRIN RICHARD	51,84 \$
C1101112	REICHENBACH STEVEN	1 088,43 \$
C1101113	S.S. FORESTERIE	34,65 \$
C1101114	SADC DU TÉMISCAMINGUE	10,00 \$
C1101115	SANI-TRI DIVISION VAL-D'OR	16 784,87 \$
C1101116	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	8 645,03 \$
C1101117	REVENU QUÉBEC	10 771,48 \$
C1101118	TÉLÉBEC LTÉE	2 592,42 \$
C1101119	VISA DESJARDINS	1 399,53 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>500 689,27 \$</b>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (article 961, CM).

Signé à Ville-Marie, ce 7 novembre 2011.

(Original signé)

\_\_\_\_\_  
Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

#### **11-11-394A**

#### **Information et suivi des dossiers.**

- Fonctionnement du comité administratif (CA) de la MRCT (Réf. : CM, art. 123 et s.) :

Le règlement actuel n° 004-07-1981, concernant la création et la délégation de certaines compétences au comité administratif, date du 28 juillet 1981.

Le CA a reçu mandat du conseil de le réviser, de l'actualiser et de faire les recommandations à un prochain conseil des maires (résolution n° 10-11-366 du 19 octobre 2011).

## Sujets en réflexion :

### 1) Représentation :

Actuellement, le CA est composé du préfet, du préfet suppléant ainsi que 3 maires nommés par le conseil.

Dans l'avenir :

Préfet – préfet suppléant et 4 maires, c'est-à-dire :

- Un (1) représentant du secteur Est (population : 1 553) :  
(Fugèreville – Laforce – Latulipe-et-Gaboury – Moffet – Belleterre)
- Un (1) représentant du secteur Nord (population : 3 461) :  
(Angliers – Guérin – Nédélec – Notre-Dame-du-Nord – Rémigny – St-Bruno-de-Guigues)
- Un (1) représentant du secteur Sud (population : 3 230) :  
(Témiscaming – Kipawa – TNO Laniel)
- Deux (2) représentants du secteur Centre (population : 7 555) :  
(Béarn – Duhamel-Ouest – Laverlochère – Lorrainville – St-Édouard-de-Fabre – St-Eugène-de-Guigues – Ville-Marie)

### 2) Mandats / Compétences :

Les résolutions qu'adopte le CA ont la même vigueur et le même effet que si elles étaient adoptées par le conseil des maires.

- 2.1) Gestion des ressources humaines, à l'exception du personnel-cadre;
- 2.2) Dépenses et contrats de 25 000 \$ et moins;
- 2.3) La gestion des matières résiduelles (suivi de l'Écocentre);
- 2.4) L'aménagement du territoire;
- 2.5) Les communications;
- 2.6) Le service d'évaluation foncière;
- 2.7) Le développement économique;
- 2.8) Les cours d'eau;
- 2.9) La planification budgétaire et la gestion des comptes;
- 2.10) Commandites et aides financières;
- 2.11) Les projets et les relations avec les organismes du milieu;
- 2.12) La gestion des territoires non organisés.

Sur une base régulière, le préfet fait rapport au conseil des maires.

- Le nouveau régime forestier (avril 2013) prévoit la création d'un bureau de mise en marché des bois (vente aux enchères) :

Comment s'assurer que la forêt du Témiscamingue (forêt mélangée) y trouvera son compte?

**11-11-395A** **Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

**2<sup>e</sup> partie**

- Question (M. Gilles Lepage) :

Quand le Mémoire sur la forêt de proximité sera disponible?

Réponse :

10 novembre 2011.

- Questions (M<sup>me</sup> Adèle Beauregard) :

- 1) Aimerais que les échéances et les étapes pour l'ensemble du projet de valorisation des matières résiduelles soient disponibles à la population?

Réponse :

Oui, ce point fera partie de la campagne d'information prévue débuter fin novembre.

- 2) Est-ce que les frais de transport et de traitement des déchets au LET de Rouyn-Noranda pour l'année 2011 (septembre à décembre) feront partie des quotes-parts (Budget MRCT) 2012?

Réponse :

Oui.

- 3) Quand débutera la collecte du compostage?

Réponse :

Prévue le 12 décembre 2011.

**11-11-396A** **Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par M. Philippe Barette  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

Il est 15 h 15.

(Original signé)

(Original signé)

Arnaud Warolin, préfet

Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.**